

10/2010 - 18 janvier 2010

Conditions de vie en 2008

Dans l'UE27, 17% de la population est menacée de pauvreté

Risque de pauvreté plus élevé chez les enfants et les personnes âgées

En 2008, 17% de la population de l'UE27 était menacée de pauvreté, ce qui signifie que ses revenus après transferts sociaux se situaient au dessous du seuil de pauvreté¹. Depuis 2005, le taux de risque de pauvreté dans l'UE27 a été relativement stable, variant entre 16% et 17%.

Les taux de risque de pauvreté les plus élevés ont été observés en 2008 en **Lettonie** (26%), en **Roumanie** (23%), en **Bulgarie** (21%) ainsi qu'en **Grèce**, en **Espagne** et en **Lituanie** (20% chacun), et les plus faibles en **République tchèque** (9%), aux **Pays-Bas** et en **Slovaquie** (11% chacun) ainsi qu'au **Danemark**, en **Hongrie**, en **Autriche**, en **Slovénie** et en **Suède** (12% chacun).

Il est important de noter que le taux de risque de pauvreté est une mesure relative de la pauvreté et que le seuil de pauvreté varie fortement d'un État membre à l'autre.

Ce communiqué de presse, basé sur des données issues de l'enquête EU-SILC², est publié par **Eurostat**, l'**office statistique de l'Union européenne**, à l'occasion de la conférence inaugurale de l'**Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**³ organisée le 21 janvier 2010 à **Madrid** par la Commission européenne et la Présidence espagnole de l'UE.

Un enfant sur cinq est menacé de pauvreté dans l'UE27

Dans vingt des vingt-sept États membres, le taux de risque de pauvreté était plus élevé pour les enfants que pour la population totale. En 2008, le taux de risque de pauvreté des enfants âgés de 0 à 17 ans était de 20% dans l'UE27. Les taux les plus élevés étaient enregistrés en **Roumanie** (33%), en **Bulgarie** (26%), en **Italie** et en **Lettonie** (25% chacun), et les plus faibles au **Danemark** (9%) ainsi qu'en **Slovénie** et en **Finlande** (12% chacun).

Les personnes âgées sont également exposées à un risque de pauvreté plus élevé que celui de la population totale. En 2008, le taux de risque de pauvreté des personnes âgées de 65 ans ou plus était de 19% dans l'UE27. Les taux les plus forts étaient observés en **Lettonie** (51%), à **Chypre** (49%), en **Estonie** (39%) et en **Bulgarie** (34%), et les plus faibles en **Hongrie** (4%), au **Luxembourg** (5%) et en **République tchèque** (7%).

Le fait d'avoir un emploi réduit sensiblement le risque de pauvreté. En 2008, le taux de risque de pauvreté de la population ayant un emploi était de 8% en moyenne dans l'UE27, s'échelonnant de 4% en **République tchèque** à 17% en **Roumanie**.

Taux de privation matérielle les plus élevés en Bulgarie, en Roumanie, en Hongrie et en Lettonie

Afin de dresser un tableau plus large de l'exclusion sociale dans l'UE, il est possible de compléter le taux de risque de pauvreté, qui est une mesure relative, par le taux de privation matérielle, qui mesure l'exclusion sociale en termes plus absolus. Le taux de privation matérielle se définit comme l'absence non voulue d'au moins trois éléments matériels parmi neuf⁴. Selon cette définition, 17% de la population de l'UE27 se trouvait en situation de privation matérielle en 2008. Les niveaux les plus élevés étaient enregistrés en **Bulgarie** (51%), en **Roumanie** (50%), en **Hongrie** (37%) et en **Lettonie** (35%), et les plus bas à **Luxembourg** (4%) ainsi qu'aux **Pays-Bas** et en **Suède** (5% chacun).

L'examen de certains des éléments caractérisant la privation matérielle montre qu'en 2008, 37% de la population de l'UE27 n'avait pas les moyens de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, 10%

n'avait pas les moyens de chauffer convenablement son domicile, 9% n'avait pas les moyens de s'offrir tous les deux jours un repas composé de viande, de poulet ou de poisson et 9% n'avait pas les moyens de s'offrir une voiture personnelle.

Seuil de pauvreté (en SPA*) et taux de risque de pauvreté (en %), 2008

	Seuil de pauvreté	Taux de risque de pauvreté pour la population:			
		totale	âgée de 0 à 17 ans	âgée de 65 ans ou plus	ayant un emploi
UE27	-	17p	20p	19p	8p
Belgique	10 100	15	17	21	5
Bulgarie	2 800	21	26	34	7
Rép. tchèque	5 800	9	13	7	4
Danemark	10 500	12	9	18	5
Allemagne	10 600	15	15	15	7
Estonie	4 700	19	17	39	7
Irlande	10 900	16	18	21	6
Grèce	7 200	20	23	22	14
Espagne	8 400	20	24	28	11
France	9 700	13	17	11	7
Italie	9 000	19	25	21	9
Chypre	11 300	16	14	49	6
Lettonie	4 400	26	25	51	11
Lituanie	4 200	20	23	29	9
Luxembourg	16 500	13	20	5	9
Hongrie	4 000	12	20	4	5
Malte	7 800	15	20	22	5
Pays-Bas	11 300	11	13	10	5
Autriche	11 200	12	15	15	6
Pologne	3 900	17	22	12	12
Portugal	5 800	18	23	22	12
Roumanie	1 900	23	33	26	17
Slovénie	8 400	12	12	21	5
Slovaquie	4 000	11	17	10	6
Finlande	9 600	14	12	23	5
Suède	10 400	12	13	16	7
Royaume-Uni	11 600p	19p	23p	30p	9p
Islande	13 000	10	11	15	7
Norvège	13 700	11	10	15	5

* Le seuil national de risque de pauvreté est fixé à 60% du revenu médian national par équivalent-adulte. Afin de permettre des comparaisons entre les pays, le seuil figurant dans ce tableau est exprimé en standard de pouvoir d'achat (SPA), qui est une unité monétaire fictive de référence permettant d'éliminer les différences de niveaux de prix entre les pays.

p Provisoire
- Sans objet

Privation matérielle, 2008

	Taux de privation matérielle	Pourcentage de la population n'ayant pas les moyens de:			
		s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile	chauffer convenablement son domicile	s'offrir un repas composé de viande, de poulet ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours	s'offrir une voiture personnelle
UE27	17e	37	10e	9	9
Belgique	12	26	6	5	6
Bulgarie	51	59	34	30	28
Rép. tchèque	16	39	6	12	11
Danemark	:	10	:	2	8
Allemagne	13	25	6	11	5
Estonie	12	44	1	5	17
Irlande	14	30	4	3	9
Grèce	22	50	15	7	9
Espagne	9	34	5	2	5
France	13	32	5	8	4
Italie	16	40	11	8	3
Chypre	23	46	29	5	1
Lettonie	35	55	17	23	24
Lituanie	27	60	22	19	13
Luxembourg	4	12	1	2	2
Hongrie	37	67	10	26	20
Malte	13	65	9	10	2
Pays-Bas	5	14	2	2	5
Autriche	14	28	4	13	7
Pologne	32	63	20	21	17
Portugal	23	64	35	4	9
Roumanie	50	76	25	19	49
Slovénie	17	30	6	12	3
Slovaquie	28	57	6	29	20
Finlande	9	18	2	3	8
Suède	5	11	1	2	3
Royaume-Uni	11	24	6	4	5
Islande	:	3	:	3	1
Norvège	5	6	1	2	5

e Estimation

: Données non disponibles

1. Le seuil national de risque de pauvreté est fixé à 60% du revenu médian national par équivalent-adulte. Le **revenu médian** partage la population totale en deux parties égales. Le **revenu par équivalent-adulte** est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille, déterminée par l'application des pondérations suivantes: 1,0 au premier adulte, 0,5 aux autres membres du ménage âgés de 14 ans ou plus et 0,3 à chaque membre du ménage âgé de moins de 14 ans. Le **revenu disponible total du ménage** est l'ensemble des revenus monétaires nets perçus par le ménage et par ses membres, à savoir tous les revenus du travail, les revenus privés issus des investissements et de la propriété ainsi que tous les transferts sociaux perçus directement (y compris les pensions de vieillesse), déduction faite des impôts et cotisations sociales versés. En revanche, ne sont pas pris en compte les transferts sociaux indirects, les paiements d'intérêts sur emprunts, les transferts versés à d'autres ménages, les revenus en nature et les loyers imputés des logements occupés par leurs propriétaires.
La période de référence des revenus est l'année 2007 pour tous les États membres à l'exception du Royaume-Uni où la période de référence des revenus est l'année 2008, et de l'Irlande où l'enquête étant continue, le revenu considéré est celui des douze derniers mois.
2. L'**enquête EU-SILC** est la source de référence de l'UE pour les statistiques comparatives sur la répartition des revenus et l'exclusion sociale. Le site web d'Eurostat fournit plus d'informations à ce sujet:
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/living_conditions_and_social_protection/data/database
La population de référence comprend l'ensemble des ménages privés et de leurs membres actuels résidant sur le territoire de l'État membre à la date de la collecte des données. De façon générale, sont exclues de la population cible les personnes vivant dans des ménages collectifs et dans des institutions ainsi que celles vivant dans des zones réduites et éloignées du territoire national ne représentant pas plus de 2% de la population nationale.
3. Pour en savoir plus sur l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale:
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langld=fr&catId=637>
4. Les neuf éléments matériels qui composent cet indicateur sont: la capacité à faire face à une dépense imprévue, la capacité à s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, l'existence d'arriérés de paiements (remboursements hypothécaires ou loyers, factures courantes, mensualités de location-vente ou autres remboursements d'emprunts), la capacité à s'offrir un repas composé de viande, de poulet ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours, la capacité à chauffer convenablement son domicile, la possession d'un lave-linge, la possession d'un téléviseur couleur, la possession d'un téléphone et la possession d'une voiture personnelle.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Pour de plus amples informations sur les données:

Johan WULLT
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

Pascal WOLFF
Tél: +352-4301-33 660
pascal.wolff@ec.europa.eu

Les communiqués de presse d'Eurostat sur internet: <http://ec.europa.eu/eurostat>